

MANIFESTE

Abrogation des législations d'exception en Europe. Pour l'abrogation du mandat d'arrêt européen tel qu'il existe. Pour la liberté d'Aurore Martin.

La cour d'appel de Pau, puis la cour de cassation, ont validé le mandat d'arrêt européen délivré par les autorités espagnoles à l'encontre d'Aurore Martin, militante de nationalité française de l'organisation indépendantiste basque Batasuna. Elle risque douze ans d'incarcération dans les prisons espagnoles pour s'être exprimée politiquement (dans des réunions, conférences de presse, médias) en tant que membre de Batasuna, organisation interdite en Espagne mais légale en France.

L'Etat français a accepté de remettre à un autre Etat européen, l'Etat espagnol, l'un-e de ses ressortissant-e-s pour des faits qu'il ne reconnaît pas lui-même comme illégaux, des faits qui relèvent des libertés élémentaires que sont les droits d'expression, de réunion, d'opinion. C'est d'autant plus inacceptable que les juridictions espagnoles demandant le transfert d'Aurore Martin sont des juridictions d'exception, et que des cas de torture ont été révélés et dénoncés par des organisations internationales (Human Rights Watch, Amnesty international, CPT...), en Espagne notamment à l'encontre des militant-e-s basques.

Sous le prétexte de la « lutte contre le terrorisme », les Etats espagnol et français, et leurs appareils judiciaires, criminalisent des expressions politiques. Ils accentuent la répression alors que la gauche indépendantiste basque s'exprime et agit en faveur d'une résolution démocratique, politique et pacifique du conflit au Pays basque.

L'application du mandat d'arrêt européen à Aurore Martin met en relief de façon aiguë son utilisation à des fins de répression politique. Mais Aurore Martin n'en est pas la seule victime. De nombreux-ses militant-e-s basques de nationalité espagnole sont remis systématiquement aux autorités espagnoles pour des raisons identiques. Il s'agit de la même atteinte à ce droit démocratique qu'est l'expression politique.

Nous dénonçons cette entente entre les Etats pour museler les oppositions politiques. Nous dénonçons ce détournement du mandat d'arrêt européen, comme un instrument liberticide aux mains des Etats. Il s'applique aujourd'hui à Aurore Martin. Demain il pourrait s'appliquer à n'importe quel militant /militante politique ou syndical de l'espace européen.

Nous appelons l'ensemble des organisations et associations démocratiques à intervenir et à se mobiliser de façon unitaire sur ces revendications.